



Fiche
technique

KNOPP
GmbH CHEMISCHE PRODUKTE

KNOPP FRANCE

40, allée du Grand Coquille

45800 Saint-Jean-de-Braye

Tel : +33 2 38 83 15 99

Fax: +33 2 38 61 06 24

knopp.france@knopp-

chemie.com

CONTOPP®

ACCÉLÉRATEUR 20 HD

Numéro d'article : 20.260

Fonction

- Séchage rapide – 2 - 4 jours
- Forte augmentation des résistances à la compression, flexion et arrachement
- Réduction de l'épaisseur nominale de la chape sur un minimum de 30 mm
- Ouvrabilité améliorée : temps de prise normal et talochage facilité
- Désormais avec des pigments justificatifs actifs à la lumière UV pour la vérification semi-quantitative dans la chape ciment

PROPRIÉTÉS

Domaine d'application

- Réalisation de chapes mixtes et flottantes classées P2 à P4S
- Réalisation de constructions spéciales en couches fines hors normes
- Adapté au planchers chauffants.
- Adapté aux salles d'eau et zones extérieures.

Données caractéristiques

Couleur :	bleu laiteux		
État physique :	liquide		
Densité (à 20 °C) :	1,24 ± 0,02 g/ml		
Temp. d'application :	supérieure à + 5 °C		
Conservation	environ 12 mois – stocker à l'abri du soleil et du gel		
Présentation :	Tonnelet PE-HD :	20 kg net	
	Fût poly :	240 kg net	
	Conteneur :	1100 kg net	

CARACTÉRIS- TIQUES TECHNIQUES

Mélange modèle	Formule par mélange	Standard	CONTOPP®	Unité
	Ciment	63	63	kg
	Agrégat ¹⁾	310	310	kg
	Accélérateur 20 HD	-	1.3²⁾	litres
	Rapport eau/ciment	0,70 – 0,80	0,46 – 0,48	

Résistances	Critère (28 jours)	Standard	CONTOPP®	Unité
	Résistance Flexion	F5	F7	N/mm²
	Résistance Compression	C25	C40	N/mm²

Maturité de pose	Critère	Standard	CONTOPP®	Unité
¹⁾ selon NF EN 13139	Praticabilité	72	36	heures
²⁾ correspond à 2,0 % volumétrique du poids du ciment	Capacité de charge	7	3	jours
	Maturité de pose	≥ 28	2 – 4	jours

La réalisation de ce mortier idéal est uniquement possible en observant les instructions spécifiques à la préparation mentionnées ci-après. Les indications s'appuient sur une chape non chauffée d'une épaisseur de 40 à 50 mm et une chape chauffée d'une épaisseur de 65 à 70 mm, des conditions climatiques normale à + 20 °C et une humidité relative de l'air de 65 %. C'est un fait, en cas de variation de la proportion de mélange, que la qualité du mortier enrichi au CONTOPP® sera généralement plus élevée que celle d'un mélange standard.

Matériaux de base

- CEM I 32,5 R / CEM I 42,5 R/N / CEM I 52,5 R/N
- CEM II 42,5 R/N / CEM II 52,5 R/N (types A recommandés) selon NF EN 197.
- Agrégat selon NF EN 13139.

AVIS D'UTILISATION



Fiche technique

Formule

- Respectez le dosage (1,3 litre par mélange/63 kg – équivaut à 2,0 % volumétrique du poids de ciment). Ajouter de préférence au gâchage humidifié.
- Rapport eau/ciment < 0,48
- Durée de malaxage d'au moins 2 minutes après l'ajout de tous les composants.

Conditions climatiques du bâtiment

- À protéger contre les courants d'air et l'ensoleillement direct pendant le durcissement.
- Évacuation de l'humidité excédentaire via une aération par à-coups sans courants d'air (4 x 20 à 30 minutes par jour).
- Préparation du chantier selon DTU.

Détermination par mesure de la maturité de pose

Il est requis, avant de procéder à la pose du revêtement de sol, de faire procéder à une mesure de l'humidité résiduelle par le poseur du revêtement de sol via la méthode CM (bombe à carbure).

Humidité CM selon la méthode KNOPP

La mesure s'effectue au moment déterminé. Elle doit se faire sur le chantier selon la méthode de la bombe à carbure. La valeur est relevée sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure, étant entendu que la bombe CM doit être agitée régulièrement pendant ce laps de temps. La méthode KNOPP impose de relever la valeur indiquée par le manomètre 10 minutes après le début de la mesure et d'y déduire un facteur de correction d'un pourcent (1%). Il s'agit d'eau supplémentaire liée par l'adjuvant comprise dans le calcul, mais qui n'est pas nuisible.

Sécurité

- L'utilisation de nos produits pose en principe toujours pour condition de respecter les règles générales d'hygiène du travail.
- Les systèmes d'accélération CONTOPP® sont des produits ne contenant ni solvants ni chlorure et neutres pour la biologie du bâtiment.
- Nos produits ne se décomposent pas s'ils sont stockés correctement. C'est aussi pour cette raison que la stabilité et la réactivité demeurent intactes lors d'un stockage de jusqu'à 12 mois.
- Veuillez consulter nos fiches de données de sécurité pour toute information complémentaire relative à la manipulation de nos systèmes d'accélération CONTOPP®.

Norme et prescriptions de contrôle

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants.
- NF EN 13 813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.
- BEB (2005): Fiche indicative – indications relatives au procédé de mesure CM

Commentaire

Les matières premières transformées et produits de notre fabrication sont soumis à des contrôles sévères à l'usine. Il est interdit d'utiliser des adjuvants / additifs d'autres fabricants ensemble avec nos propres produits. Veuillez considérer qu'il est impératif de contrôler l'appropriation de nos produits, et de la méthode à mettre en œuvre, aux conditions envisagées sur le chantier. La qualité du sable et du ciment, le gâchage et la transformation aux termes des Règles reconnues de la technique de pose des chapes sont essentielles pour la qualité de la chape. Nous ne pouvons pas contrôler les conditions existantes sur le chantier et l'exécution des travaux. Les indications de cette technique ne sauraient donner lieu à de quelconques recours à la garantie du fabricant de ce fait. La publication de cette fiche technique annule et remplace tous les exemplaires précédents.

Version du 01.01.20

AVIS D'UTILISATION

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL